



Réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) en Ile-de-France

Paris, le 4 décembre 2018

DEUXIEME REUNION DE L'INSTANCE DE DIALOGUE INFORMEL

Présidée par le préfet Cadot, la seconde réunion de l'instance informelle (après celle tenue en octobre 2018) s'est tenue le 4 décembre matin avec les 8 préfectures de départements, les directions régionales des services de l'Etat et toutes les OS de la fonction publique. Le préfet, secondé par le SGAR et par certaines directions, a « éclairé » l'instruction du premier ministre en date du 19 novembre sur la réforme de l'OTE par les particularités de la région capitale. (Lire ci-joint cette instruction et les propositions transmises fin octobre au premier ministre).

La CGT a indiqué au préalable qu'elle ne cautionnait pas cette nouvelle vague de déstructuration. Celle-ci est en effet dictée par les réductions de moyens et d'effectifs et par la volonté d'une « préfectoralisation » renforcée au service du seul ministère de l'intérieur (lire la déclaration CGT jointe) sans visibilité réelle du périmètre des missions confiées aux différents services. Avec la CGT, les OS ont boycotté le CT des DDI du 3 décembre en raison des refus du SGG de permettre une discussion sur les garanties sociales devant accompagner la création des SG communs.

Il ressort des relances et réponses données au cours de la réunion les éléments principaux suivants.

- **SGC (secrétariats généraux communs aux DDT/DDPP/DDCS).** Pour créer ces SGC dans les 8 départements, 608 transferts d'ETP chargés des fonctions supports seront réalisés en provenance des préfectures (484), des MTES-MCT/RCT-MAAF (78) et des ministères sociaux (45). Calendrier : pour le préfet la cible doit bien être l'été 2020. Limites du « volontariat » ? Le préfet assure que le volontariat sera respecté, mais ne répond pas à la question des agents qui voudront rester dans leur DD et refuseraient d'être transférés au ministère de l'intérieur, avec des effectifs en réduction dans les DD et des fonctions métiers à tenir... Les préfets de départements indiquent que les fiches de postes des SGC sont en cours de rédaction, que les CT et CHSCT sont ou seront réunis...
- **Réorganisation de la préfecture de région et nouvelles mutualisations.** Création pour la fin du premier trimestre 2020 de trois pôles fonctionnels, et non plus géographiques. Le **SGAPP** (secrétariat général aux politiques publiques) coordonne et suit toutes les politiques de l'Etat à l'échelon régional, comme à celui de la métropole (comité exécutif métropolitain). Il doit renforcer le suivi des opérateurs de l'Etat. Le **SGAMM** (secrétariat général aux moyens mutualisés) rassemble les compétences

« moyens » : finances, ressources humaines, supports techniques, modernisation. Le champ du SGAMM sera étendu au 1^{er} janvier 2021 aux directions régionales suivantes : DRAC, DRIAAF, DIRECCTE et DRJSCS. Il sera aussi le SGC sur le périmètre préfecture et DDCS de Paris, sans intégrer les fonctions support de la DPP de Paris déjà intégrées au sein de la préfecture de police. Le **cabinet** du préfet sera chargé de la communication, du suivi des dossiers parisiens, et de « l'urgence sociale » avec un préfet directeur de cabinet.

- La création du nouveau service public de « **l'insertion et de l'emploi** » s'effectuera par fusion de la DIRECCTE et de la DRJSCS selon le schéma suivant. **DRIIE** au niveau régional, **4 UD** en petite couronne (fusion des UD DIRECCTE et des DDCS), **4 DDIE** en grande couronne (fusion des DDCS et des UD DIRECCTE, chargées de l'insertion, de l'emploi et des fonctions sociales du logement). Il est précisé que : **les missions et le périmètre actuels de la DRIHL et de ses 4 UD** ne sont pas modifiés ; un pôle **CC (concurrence et consommation)** sera maintenue dans la nouvelle DRIE tout comme les missions CCRF dans les DPP (grande et petite couronne); les agents des missions « politique de la ville » seront systématiquement en préfectures de département, sauf « dans l'immédiat » en Essonne et dans le Val d'Oise avec maintien à la DDCS. Une « mission ville » réunira auprès du SGAPP les agents de la DRJCS et le chargé de mission (6,5 ETP).
- La fusion de **la DRIIE et de la DRIEA (dont la DIRIF)** est confirmée avec une échéance à l'été 2020 (élaboration du micro-organisme pour janvier et suivront les repositionnements des agents), avec maintien des fonctions supports régionales sans transfert de postes au ministère de l'Intérieur. S'agissant de la demande de la ministre Gourault (MCTRCT) aux préfets de régions (lettre du 15 novembre) de faire porter l'ensemble des diminutions d'effectifs 2020 du BOP 135 (Urbanisme-Aménagement) sur le niveau régional, afin de « préserver le niveau départemental », le préfet assure qu'il répondra que cela est infaisable.
- La **DRRT** sera placée sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique avec un transfert physique dans les locaux du rectorat avant l'été.

La CGT demande que soient diffusés un calendrier de consultation des CT et CHSCT sur ces réorganisations, ainsi qu'un état des effectifs des différents services de l'Etat dans la région.

Cela était d'ailleurs mentionné dans le relevé des échanges de la réunion tenue en octobre 2018... Et cela n'a pas été fait ! Le préfet l'admet et s'engage à communiquer ces documents en janvier. Quant à la consultation du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) sur toutes ces réorganisations, le préfet regrette que le sujet de l'organisation de l'action de l'Etat dans la région ne semble pas en tête de ses préoccupations...